Les joueurs et les remplaçants

Les modalités d'inscription des joueurs et remplaçants ont été quelque peu modifiés ces 2 dernières saisons

Une équipe se compose généralement de 11 joueurs dont un gardien de but et trois remplaçants

Toutefois selon le niveau de la compétition et les règlements en vigueur, le nombre de remplaçants peut être supérieur. Ce nombre supérieur de remplaçant ne modifie pas le nombre de remplacements possibles qui est fixé à trois dans une rencontre de football :

- Par exemple, lors d'un match de ligue 1, une équipe dispose de 18 joueurs dont 7 remplaçants mais **ne peut effectuer que trois remplacements**

Dans certaines compétitions régionales ou de district il est possible d'avoir recours a plus de remplacements ; en effet le règlement de la compétition permet aux joueurs remplacés de devenir remplaçant, ce qui a été repris, en outre par une décision de l 'IB pour la saison 2015 2016. Cette disposition est déjà applicable sur le territoire de la ligue de Bourgogne depuis plusieurs saisons.

- Pour en revenir à notre ligue, les équipes ne peuvent inscrire que trois remplaçants mais peuvent donc effectuer une multitude de remplacements.

? La présence du gardien de but est-elle obligatoire?

Oui aucun match ne peut se dérouler sans gardien de but. Celui-ci est donc différencié des autres joueurs par un équipement différent.

? Quel est le nombre minimal de joueurs?

En compétition internationale le nombre est fixé à 7 .En France pour toutes les compétitions le nombre a été ramené à 8 joueurs, sauf dans le football féminin ou il est porté à 9.

Quand les joueurs sont-ils inscrits pour pouvoir participer à la rencontre?

Pour pouvoir participer à une rencontre le joueur doit obligatoirement être présent lors de son inscription .Un joueur non présent et qui doit arriver ultérieurement ne peut donc pas être inscrit à l'avance

Lorsqu'une équipe est incomplète, c'est-à-dire n'a pas un maximum de 11 joueurs, elle aura la possibilité de pouvoir se compléter pendant la rencontre et **ce jusqu'au coup de sifflet final**.

Il suffira alors lors de l'entrée de ce joueur sur le terrain, qu'il se présente à l'arbitre lors d'un arrêt de jeu et qu'il justifie de son identité à ce moment précis.

Quant aux remplaçants, quand doivent-ils être inscrits ?

Les remplaçants doivent obligatoirement être inscrits avant le début de la rencontre. Une équipe qui n'a pas inscrit de remplaçants avant le début de la rencontre ne pourra pas effectuer de remplacements.

Par contre contrairement à un joueur le remplaçant n'a pas nécessité d'être présent avant la rencontre, la présentation de sa licence suffit pour son inscription

En résumé : Un joueur doit être inscrit uniquement lorsqu'il est présent mais ceci peut se faire jusqu'à la fin de la rencontre en cas d'équipe incomplète, alors qu'un remplaçant doit être inscrit avant le coup d'envoi de la rencontre mais n'a pas nécessité d'être présent.

Une équipe à 10 ou 9 peut-elle se compléter avec son ou ses remplaçants inscrits ?

Oui mais à condition de le faire uniquement **avant le coup d'envoi**. Dans ce cas le remplaçant ou les 2 deviennent titulaires et l'équipe a toujours la possibilité de pouvoir inscrire le ou les joueurs titulaires non encore arrivés comme remplaçants.

Par contre **une fois le coup d'envoi donné** un joueur remplaçant ne peut pas compléter une équipe. Seul le ou les joueurs titulaires retardataires peuvent le faire et ce jusqu'au coup sifflet final comme vu précédemment. En effet un remplaçant noté comme tel qui débute la rencontre en tant que remplaçant ne peut rentrer sur le terrain que **lors d'un remplacement et non pas pour compléter une équipe**.

Une équipe peut-elle débuter la rencontre avec l'un de ses titulaires sur le banc alors que l'un des remplaçants a pris la place de celui-ci sur le terrain sans en avertir l'arbitre ?

Oui cette disposition, même si elle n'est pas monnaie courante, ne peut pas donner lieu à une quelconque sanction de la part de l'arbitre. Dans ce cas précis l'arbitre avalisera la situation, notifiera cette disposition et mettra sa feuille de match en conformité à la mi-temps ou à la fin de la rencontre.

? L'arbitre est-il habilité à pouvoir exclure un joueur ou un remplaçant avant le début de la rencontre?

Oui bien entendu l'autorité de L'arbitre s'’exerce à ce moment avant la rencontre On dira plus précisément que les joueurs ou remplaçant sont interdits de participer et l’arbitre n'a pas à présenter le carton rouge, il doit juste informer le joueur ou ses dirigeants

? Dans le cas de l'interdiction de jouer à un remplaçant avant la rencontre comment cela va-t-il se passer ensuite?

L'équipe a la possibilité de pouvoir inscrire un autre remplaçant à sa place avant la rencontre à la condition que le nombre de remplaçants prévu par la compétition n'est pas déjà été atteint .

- Par exemple :
  Dans une compétition à 3 remplaçants si l'équipe en avait inscrit que 2, ils ont toujours la possibilité d'en inscrire un autre. Par contre si les 3 avaient été inscrits aucun autre remplaçant ne pourra être inscrit.

? Dans un match ou 7 remplaçants sont inscrits, comme en ligue 1, et que l'arbitre interdit à l'un d'entre eux de participer à la rencontre cela va-t-il affecter le nombre de remplacement?

Non aucunement. La sanction touche uniquement le remplaçant et ne peut pas affecter le nombre de remplacements, l'équipe pourra toujours en effectuer 3 au cours de la rencontre.

Hélas dans une compétition avec trois remplaçants inscrits au maximum il va de soi que l'interdiction de jouer de l'un de ceux-ci avant la rencontre affectera forcément le nombre de remplacements : l'équipe ne pourra plus qu'en effectuer que 2.

? Et concernant les joueurs titulaires qui seraient interdits par l'arbitre à participer à la rencontre avant le coup d'envoi, comment cela se passe-t-il?

La loi 3 est formelle sur le sujet : un titulaire interdit avant la rencontre de participer ne peut être remplacé que **par l'un des remplaçants inscrits**. Toutefois une fois le match débuté si le remplaçant n'a pas pris la place du titulaire il ne peut plus le faire en cours de partie.

➡ ***En résumé Une équipe qui débute la rencontre incomplète avec 10 titulaires et 3 remplaçants (le 11e n'étant pas encore arrivé) pourra se compléter jusqu'au coup de sifflet final si le titulaire qui se présente justifie de son identité au moment de son entrée.***

A l'inverse une équipe dont un joueur a été interdit à participer par l'arbitre avant la rencontre et qui ne souhaite pas le remplacer par l’un des 3 remplaçants inscrits ne pourra pas compléter son équipe une fois le coup d'envoi donné.